

Direction Vie des Quartiers - *Coordination Jeunesse* - Subventions aux associations pour des actions complémentaires Accueils de Loisirs Enfance - Jeunesse Activités pour tous, Ateliers d'expression - Achats de mobilier pour les Accueils de loisirs et Centre des Clairs-Soleils

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur : La Ville de Besançon soutient dans les quartiers et à l'échelle de la Ville des associations qui au quotidien animent des actions sociales et socio-culturelles à destination des populations les plus modestes ou en difficultés.

Elle organise et finance des accueils de loisirs et espaces jeunes de proximité à destination des enfants et des jeunes les mercredis et vacances.

Ainsi, il est proposé des subventions aux associations et des financements aux structures municipales pour des actions complémentaires (ateliers culture urbaine, équipement, activités sportives de proximité, événement éducatif...).

*** *Accueils de Loisirs : Fonctionnement***

Les associations ALEDD, Centre de Loisirs du Barboux et l'Antenne Petite Enfance, au-delà de leurs accueils de loisirs respectifs, ont un rôle social non négligeable, chacune dans leur domaine. En effet, leur projet éducatif est à valoriser du fait de la particularité de leur intervention.

Ainsi, l'association ALEED s'adresse aux jeunes enfants handicapés, en collaboration avec la MJC Palente - Orchamps, ouvre pendant les vacances et les mercredis, un accueils de loisirs adapté à l'école Condorcet, partageant lieux et activités avec les autres enfants du quartier.

L'Antenne Petite Enfance ouvre chaque année au mois d'août un Accueil de Loisirs maternel original, profitant de la fermeture annuelle de sa crèche.

Le Centre de loisirs du Barboux développe quant à lui, une fonction d'animation plus large que son accueil de loisirs sur le quartier de Saint-Claude, en partenariat avec le Comité de quartier et le Logement-Foyer Huot. Il est proposé de soutenir leur démarche.

Association	Objet	Proposés
ALEED	Accueil de Loisirs	2 730 €
Centre de Loisirs du Barboux	Accueil de Loisirs	3 060 €
Antenne Petite Enfance	Accueil de Loisirs	3 430 €

*** *Accueils de Loisirs : Equipement***

Sont étudiées en fin d'année les demandes de petit équipement et de mobilier pour les accueils de loisirs et structures d'animation.

Pour la programmation 2007, il est proposé les subventions suivantes aux structures associatives, pour un montant total de 24 950 € :

Association	Objet	Proposés
MJC Besançon Clairs-Soleils	Equipement Accueils de Loisirs	4 500 €
Association Kheichad	Equipement Vidéo pour ateliers	2 000 €
ASEP Cras - Chaprais	Plan Equipement Accueils de Loisirs et Ateliers expression	8 000 €
MJC Palente - Orchamps	Plan Equipement Accueils de Loisirs	5 000 €
Comité de quartier Rosemont Saint-Ferjeux	Equipement Accueils de Loisirs	500 €
Association De Vous à Nous	Equipement Accueils de Loisirs	2 250 €
Antenne Petite Enfance	Equipement Accueils de Loisirs	1 200 €
Maison des Sports et de l'Insertion de Planoise	Equipement Accueils de Loisirs	1 500 €

Pour les Accueils de Loisirs municipaux ou ceux des Francas du Doubs accueillis dans des locaux municipaux, il est proposé que la Ville les dote de mobiliers adéquats et répondant aux normes d'accueil petite enfance, enfance et jeunesse. Il en est de même concernant le matériel éducatif et culturel pour les espaces d'activités enfance des «Pitchoun's» à Vital'Eté et adolescents à Créativ'Eté.

Le programme d'équipement comprend notamment tables et chaises adaptées aux tranches d'âges, mobilier de rangement et mobilier d'animation.

Ce programme évalué à hauteur de 33 000 € sera financé en 2007 à hauteur de 20 610 €.

Structures	Objet	Programme	Proposés
Accueils de loisirs et Espaces Jeunesse des Maisons de quartier et Francas du Doubs Espaces Pitchoun's Vital'Eté et Créativ'Eté	Equipement municipal	33 000 €	20 610 €

Le Centre Martin Luther King ouvrira ses portes dans le quartier des Clairs-Soleils début janvier. Un programme d'équipement a été arrêté dans le cadre de cette opération. Afin de le compléter et d'équiper notamment l'épicerie sociale et la cuisine pédagogique, il est proposé un programme complémentaire de 8 000 €.

Structure	Objet	Programme	Proposés
Centre Martin Luther King	Equipement municipal	8 000 €	8 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement des subventions de fonctionnement suivantes :

- * 2 730 € à ALEED,
- * 3 060 € au Centre de Loisirs du Barboux,
- * 3 430 € à Antenne Petite Enfance.

En cas d'accord, la somme totale, soit 9 220 €, sera prélevée au chapitre 65.422.6574/7008 CS 47041.

- d'approuver le versement des subventions exceptionnelles d'équipement aux associations suivantes :

- * 4 500 € à la MJC Besançon/Clairs-Soleils,
- * 2 000 € à l'Association Kheichad,
- * 8 000 € à l'ASEP Cras - Chaprais,
- * 5 000 € à la MJC Palente - Orchamps,
- * 500 € au Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux,
- * 2 250 € à l'Association De Vous à Nous,
- * 1 200 € à l'Antenne Petite Enfance,
- * 1 500 € à la Maison des Sports et de l'Insertion de Planoise.

En cas d'accord, la somme totale, soit 24 950 €, sera prélevée au chapitre 204.422/2042.7008 CS 47041.

- d'approuver l'achat d'équipement municipal pour :

- * les Accueils de Loisirs et Espaces Jeunesse des Maisons de quartier et Francas du Doubs et pour les Espaces Pitchoun's Vital'Eté et Créativ'Eté (20 610 €)
- * le Centre Martin Luther King (8 000 €).

En cas d'accord, la dépense totale, soit 28 610 €, sera imputée au chapitre 21.422/2188.509 CS 47030.

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer :

- * l'avenant n° 6 programmatif 2007 à la convention 2006-2008 passée avec la MJC Besançon Clairs-Soleils
- * l'avenant n° 8 programmatif 2007 à la convention 2006-2008 passée avec l'Association Sportive et d'Education Populaire des Cras-Chaprais
- * l'avenant n° 4 programmatif 2007 à la convention 2006-2008 passée avec l'Association MJC Palente-Orchamps
- * l'avenant n°4 programmatif 2007 à la convention 2006-2008 passée avec le Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux.

Le Conseil Municipal est invité à en décider.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. BAUD, Mme TISSIER, Mme FALCINELLA, Mme PRESSE, M. MEDJALDI, M. CYPRIANI, M. MONNEUR n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 14 décembre 2007.